

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

Le vingt-trois novembre deux mille quinze à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Madame MEDDAD Nadia et Monsieur Nicolas THIRIAN, Adjoints au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, BOHN Christian, Mesdames HEIMBURGER Corinne, ANTONI Sandrine, HALBOUT Sidonie, Messieurs PLATZ Frédéric, HALBEISEN Aurélien, Mesdames STAEHLY GOMES Rosalie et ERMEL Laura, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté : néant.

Absente excusée et non représentée :

Madame Anne-Cécile FREYBURGER, Conseillère Municipale.

Absent non excusé : néant.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

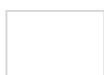
---oooOooo---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 16 novembre 2015. Il salue cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Approbation du projet de réaménagement de la route de Sélestat
4. Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département du Haut-Rhin dans le cadre de l'opération de réaménagement de la route de Sélestat
5. Décision modificative budgétaire n° 1/2015 du budget du service Eau et Assainissement
6. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin
7. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière
8. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
9. Rapport des comptes rendus de commissions
10. Points divers - Communications

Observation : Madame Rosalie STAEHLY GOMES souhaite préciser le Point divers-Communications n° 14.16 de la séance du 21/09/2015 lors de sa prise de parole comme suit : « Demande de [...] dangereuse. Rosalie STAEHLY GOMES fait le récit d'une situation qui aurait pu causer un accident grave. Dans la Grand'Rue, à hauteur de l'église, les voitures viennent à vive allure, forcent le passage car il n'y a qu'une voie de circulation et roulent sur le large trottoir, ce qui met les piétons en danger. Nadia MEDDAD propose [...] adéquate ».



POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015

Aucune autre observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.

POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Monsieur Frédéric PLATZ, rédacteur des points divers

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 3. APPROBATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE SELESTAT

Il est soumis à l'assemblée le projet de réaménagement de la route de Sélestat.

Le coût global de cette opération est estimé à 1 204 000 € TTC, y compris les honoraires, les travaux de mise en souterrain des réseaux aériens, et frais divers.

- VU** la délibération n° 10.1 du 13 avril 2015 portant sur l'approbation du projet de mise en souterrain des réseaux aériens route de Sélestat
- VU** la délibération n° 18.6 du 29 juin 2015 portant sur le projet d'aménagement de la voirie route de Sélestat, plus précisément l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- VU** le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département du Haut-Rhin dans le cadre de l'opération de réaménagement de la route de Sélestat portant sur la prise en charge par le Département du Haut-Rhin d'une partie des dépenses liées à cette opération
- VU** la présentation de l'Avant-Projet Détaillé (APD) établi par le bureau d'études BEREST, maître d'œuvre, en commissions réunies du 05/11/2015 et en réunion publique du 16/11/2015

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Détaillé (APD) tel qu'établi par le bureau d'études BEREST, et en décide l'exécution dès que le financement est assuré
- **SOLLICITE** une subvention, aussi élevée que possible, auprès du Département du Haut-Rhin
- **DIT** qu'un crédit supplémentaire pour la somme de 454 000 € sera inscrit à l'article 23151 du budget primitif 2016
- **PREND ACTE** que la consultation des entreprises de travaux est prévue mi-décembre, pour un démarrage courant 1^{er} trimestre 2016

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX
MOINS 2 ABSTENTIONS (Jean-Pierre HAAG et Gabrielle ROLLI).

POINT 4. CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE SELESTAT

- VU** la délibération n° 3 du 23 novembre 2015 portant sur l'approbation du projet de réaménagement de la route de Sélestat
- VU** le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre du réaménagement de la route de Sélestat à établir entre la commune et le Département du Haut-Rhin, étant précisé que :
 - la part des travaux affectant l'emprise de la route départementale se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise,

- la commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération de réaménagement de la route de Sélestat
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1/2015 DU BUDGET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Considérant que le service eau et assainissement de la ville est redevable d'une majoration de 10 % sur le montant de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, pour retard de paiement (suite à un litige entre les services sur le montant dû au titre de la redevance de pollution d'origine domestique, et la non prise en considération, par les services de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de ce délai pour un report de paiement)

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2015

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification du budget primitif du service Eau-Assainissement 2015 établie comme suit :

Article	Libellé	Montant
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 795.00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	- 2 795.00 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 6. ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code des Assurances

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa 1.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 20 mars 2015 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 20 mars 2015, fixant les modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 21 septembre 2015, autorisant le Président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances / SOFCAP

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2015 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé

VU l'exposé du Maire

VU les documents transmis

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire
CONSIDÉRANT que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire
- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2016 au contrat d'assurance groupe 2016-2019 et jusqu'au 31 décembre 2019.

Assureur : CNP Assurances / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques assurés sont : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire, à un taux de 4,46 %.

- **PREND ACTE** que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés
Et à cette fin
- **AUTORISE** le Maire à signer le bulletin d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion
- **PREND ACTE** que la Collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 7. RENOUElLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

L'arrêté préfectoral n° 1284 du 17 juillet 2008 portant renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Bergheim est arrivé à expiration.

VU les statuts de l'Association Foncière arrêtés par le Préfet du Haut-Rhin en date du 07 mai 2014

La Chambre d'Agriculture a désigné pour siéger au sein du Bureau les propriétaires suivants :

TITULAIRES

ROLLI Michel - Bergheim
UHL Germain - Illhaeusern
JEHL Thomas - Guémar

SUPPLEANTS

WITZ Antoine - Guémar
JEHL Rémy - Illhaeusern

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir désigner à son tour les membres appelés à siéger au sein du Bureau.

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** les propriétaires suivants pour siéger au Bureau de l'Association Foncière de Bergheim :



TITULAIRES

FREYBURGER André
 HAAG Jean-Pierre
 THIRIAN Nicolas

SUPPLEANTS

MEYER André
 JEHL Clément

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX
 MOINS 2 ABSTENTIONS (Jean-Pierre HAAG et Nicolas THIRIAN).**

POINT 8. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Bergheim rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Bergheim estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Bergheim soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,

- la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 9. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Commission communication

La commission s'est réunie les 22 septembre et 17 novembre 2015 sous la présidence de Monsieur le Maire, concernant l'élaboration du bulletin « Regards » 2015.

Rapporteur de séance : Pierre BIHL

La distribution dudit bulletin est programmée semaines 51 et 52 par les élus et l'agent de police municipale.

Commissions réunies

Le Conseil Municipal (les commissions réunies) s'est réuni le 20 octobre 2015 sous la présidence de Monsieur le Maire, concernant la révision du POS en vue de sa transformation en PLU.

Rapporteur de séance : Pierre BIHL

L'ensemble des documents présentés et établis par OTE INGENIERIE lors de cette réunion, a été transmis à chaque élu.

POINT 10. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

10.1 Dossiers d'urbanisme

Le rapport des dossiers d'urbanisme du 23 novembre 2015 présenté par Monsieur Jean-Paul LEY est annexé au présent procès-verbal.

10.2 Droits de préemption urbain

VU la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

Le Maire communique les demandes d'aliénation d'immeuble soumises au droit de préemption urbain :

IMMEUBLES	VENDEURS	ACQUEREURS
Section 15 n° 422/138 « 11 faubourg St Pierre », section 15 n° 428/138 « Bei der Ziegelscheuer », section 15 n° 425/138 « Bei der Ziegelscheuer », et section 15 n° 426/137 « Bei der Ziegelscheuer »	Mme Jeannine CHABOD veuve ENTZMANN	M. et Mme Quentin LEROY
Section 12 n° 181/62 « 30 rue des Francs »	M. Thierry MONNOT	M. Rogério Abilio ALVES GONCALVES et Mme Liliana Sofia DA ROCHA MOREIRA
Section 10 n° 8 « 22 Grand'Rue »	Mme Michelle BECKER	Mme Catherine DELAUNE
Section 10 n° 123 « 5 rue de la Croix »	M. René KUBLER et Mme Nathalie KLINGER	M. Marc-Olivier PLET
Section 15 n° 692/117 « Engelgarten »	M. Alexandre FELS	SAS Gustave LORENTZ
Section 15 n° 623/44 « 12 faubourg St Pierre »	Mme Bernadette GARNIER veuve WOTLING	Mme Patricia NAVILIAT
Section 11 n° 146 « 11 rue des Juifs »	M. et Mme Vincent CHAMBRE	M. Timothée HAJZLER
Section 33 n° 579/569 « Maximinweg »	Mme SCHAMPERS Marion	M. et Mme Gérard HOYON

IMMEUBLES	VENDEURS	ACQUEREURS
Section 8 n° 2 « Badannern » - rue Porte Neuve	Mme Marie-Thérèse STIRLING née VONTRAT, Mme Patricia RUEDE née STIRLING, Mme Anita CABELLO née STIRLING, Mme Brigitte STIRLING, Mme Claudine KUBLER née STIRLING, Mme Emmanuelle STIRLING et Mme Katia GOETTELMANN née STIRLING	SCI TIAPHIL

10.3 Location de parkings

- VU** la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 2, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, à l'exception du fermage
- VU** la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 09 février 2015 fixant les tarifs communaux 2015

Le Conseil Municipal est informé qu'à compter du 1^{er} octobre 2015 :

- l'emplacement n° 3 du parking de la Synagogue est réservé aux exposants de la Synagogue
- l'emplacement n° 9 du parking de la rue des Chevaliers attribué à M. HENSEL en date du 1^{er} octobre 2014 pour un loyer trimestriel de 90 € a été ramené à 45 €/trimestre.

10.4 Avenants et déclarations de sous-traitance aux marchés de travaux de construction d'un hangar communal

- VU** la délibération n° 10.3 du 15 décembre 2014 portant sur l'attribution des marchés de travaux relatifs à la construction d'un hangar communal lieudit Hexenplatz
- VU** la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 1, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** qu'il a établi :

- un avenant n° 1 au marché de travaux du lot 7 Portes sectionnelles entre la commune et l'entreprise BN France 2000 pour la somme de 170 € HT, portant ainsi le marché de travaux à 10 417.69 € HT au lieu de 10 247.69 € HT, concernant la pose des boîtes à clés extérieures sans cylindres
- un avenant n° 1 au marché de travaux du lot 10 Menuiseries intérieures entre la commune et l'entreprise SIBOLD pour la somme de 4 021.67 € HT, portant ainsi le marché de travaux à 14 815.94 € HT au lieu de 10 794.27 € HT, concernant des travaux complémentaires de fourniture et pose de cache tuyau, de kitchenette et d'électroménager et de travaux en moins sur une porte et un bloc-porte
- un avenant n° 1 au marché de travaux du lot 13 Electricité entre la commune et l'entreprise ELEC 2 M pour la somme de 3 044.87 € HT, portant ainsi le marché de travaux à 70 443.97 € HT au lieu de 67 399.10 € HT, concernant des protections complémentaires
- un acte de sous-traitance pour le lot n° 2 Terrassement - Gros œuvre entre la société SCHERBERICH et la société ADEQUASOL de Duppigheim (67) portant sur la prestation suivante : dallage industriel pour la somme de 24 000 € HT
- un acte de sous-traitance pour le lot n° 4 Couverture Zinguerie entre la société SCHOENENBERGER et la société VEGETOIT de Sand (67) portant sur la prestation suivante : plantation de la végétalisation en toiture pour la somme de 9 000 € HT.

10.5 Départ de la bibliothécaire

Le Conseil Municipal est informé de la mutation de Madame Valérie GENNERAT, bibliothécaire, à effet du 14 janvier 2016, qui prendra ses fonctions à la bibliothèque de la commune d'Orbey (Haut-Rhin), sur son lieu de domicile. Par ailleurs, le Conseil Municipal prend acte que le recrutement pour son remplacement est en cours.

10.6 Subvention scolaire

- VU la délibération n° 7 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant sur le dispositif d'attribution de subvention scolaire
- VU la délibération n° 14 du Conseil Municipal du 29 juin 2015 portant sur l'augmentation du crédit alloué aux subventions scolaires et exceptionnelles au Budget Primitif 2015

Le Conseil Municipal prend acte du versement d'une subvention scolaire pour la somme de 50 € à Monsieur Nicolas STEFFAN, au titre de la participation de Louis STEFFAN à un séjour organisé par le collège des Ménétriers de Ribeauvillé à SERRE-CHEVALIER du 14 au 19 juin 2015.

10.7 Partenariat avec la Ville de Courthezon

- VU la délibération n° 14.9 du 21 septembre 2015 portant sur un projet de jumelage avec la Ville de Courthezon (Vaucluse)

Le Conseil Municipal prend acte qu'une délégation de cette commune a été accueillie à Bergheim, les 07 et 08 novembre dernier, à savoir Monsieur Alain Rochebonne, Maire, Mesdames Annie Scavio, Adjointe en charge de la culture, Magali Romanowski, Chargée de communication et Monsieur Michel Blanc, Directeur du syndicat des vignerons. Il est précisé que cette rencontre sympathique a été très appréciée par cette délégation et que la ville de Bergheim sera très prochainement invitée en retour.

Par ailleurs, le Maire précise qu'il s'agit là d'un partenariat entre deux collectivités pour des échanges culturels et des rencontres, et non pas d'un jumelage. A suivre.

10.8 Organisation interne de la quête pour la ligue contre le cancer

Le Conseil Municipal est informé que Madame Gabrielle SPIELMANN, responsable de la quête pour la ligue contre le cancer, passera la main le 1^{er} janvier 2016. A cet effet, Madame Elisabeth SCHNEIDER propose sa candidature pour la reprise de cette activité.

Madame Gabrielle SPIELMANN est d'ores et déjà vivement remerciée pour son engagement sans faille dans cette quête, qu'elle a rondement menée depuis maintenant plusieurs années.

10.9 Compte-rendu de la réunion du comité du SIZAM réuni le 25/09/2015

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015
- Approbation de diverses ventes de terrains sur les communes de Bergheim et de Guémar
- Information portant sur l'état des lieux des travaux de viabilisation de la 4^{ème} tranche et la réactualisation du prix de vente des terrains viabilisés dans la zone artisanale du Muehlbach
- Information portant sur l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 (DETR)
- Proposition d'attribution d'un nom à la pépinière d'entreprises du Muehlbach
- Approbation d'une nouvelle convention de prestation de services pour l'espace « coworking-télétravail »
- Discussion relative à la renégociation des taux d'intérêts pour 2 emprunts souscrits à la Caisse d'Epargne
- Approbation d'une décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe 1
- Information portant sur le départ de Mme BERNT, Secrétaire Générale du SIZAM

10.10 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Monsieur Frédéric PLATZ :

- Frédéric PLATZ informe le Conseil que le Cercle Saint-Sébastien organisera un salon des vins de France au Centre Sportif et Culturel de Bergheim le week-end du samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai 2016. Le syndicat viticole de Courthezon sera contacté afin de leur proposer de participer à ce salon par la tenue d'un stand d'exposition.
- Gabrielle ROLLI remercie l'ensemble des participants bénévoles à la journée des aînés qui s'est déroulée le dimanche 22 novembre dernier au centre sportif et culturel.
- Gabrielle ROLLI informe qu'un nouvel accident a eu lieu à l'échangeur de l'A35 / RD83 de Saint-Hippolyte (tout près de la ferme ROLLI). Cette intersection est dangereuse et le risque qu'il y ait un accident grave est important.

- Laura ERMEL informe le Conseil que la page Facebook « Bergheim's News » a dépassé les 500 « J'Aime ». La 500^{ème} personne se verra offrir un bon pour un repas dans un restaurant du village.
- Le Maire informe le Conseil d'une attention toute particulière de Monsieur et Madame François SONNTAG faite au Conseil Municipal suite à une visite de la Municipalité à l'occasion de leurs noces d'or.

10.11 Dates à retenir :

- 28/11/2015 de 9h à 15h : Collecte pour la Banque Alimentaire au Point I.
- 15/12/2015 à 19h : Opération « Nuit de la thermographie », RDV à la population au Centre Sportif et Culturel.
- 21/12/2015 à 20h : Prochaine séance du Conseil Municipal.
- 24/12 et 31/12/2015 : Fermeture exceptionnelle des bureaux de la mairie l'après-midi.
- 21/01/2016 à 19h : Réception du Nouvel An.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures.



**APPROBATION du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la SEANCE du 23 NOVEMBRE 2015**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Approbation du projet de réaménagement de la route de Sélestat
4. Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département du Haut-Rhin dans le cadre de l'opération de réaménagement de la route de Sélestat
5. Décision modificative budgétaire n° 1/2015 du budget du service Eau et Assainissement
6. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin
7. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière
8. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
9. Rapport des comptes rendus de commissions
10. Points divers - Communications

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2 ^{ème} Adjointe		
MEYER Daniel	3 ^{ème} Adjoint		
MEDDAD Nadia	4 ^{ème} Adjointe		
THIRIAN Nicolas	5 ^{ème} Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale		

